



Ville de  
**MALEMORT SUR CORRÈZE**

## **Marché public de services**

**Objet : Etude de positionnement économique d'un mode de gestion et d'un projet d'équipement d'une salle de spectacle multi activités.**

**Personne publique : Ville de Malemort sur Corrèze**

**Service : Direction Générale des Services**

**Marché n°2012-10-SALLE**

**Type de procédure : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

# SOMMAIRE

- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :	page 2
- CLAUSES TECHNIQUES :	page 3
- REGLEMENT DE LA CONSULTATION :	page 6
- CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES :	page 10
- ACTE D'ENGAGEMENT :	page 11
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR :	page 13

## IDENTIFICATION DU MARCHÉ

### Section I : Identification du pouvoir adjudicateur:

Nom de l'acheteur: <b>Ville de Malemort sur Corrèze</b>	Personne ayant reçue délégation pour signer art L2122-22 al.4 du CGCT : <b>Monsieur Jean Jacques Pouyadoux, Maire</b> Autorisé par délibération du 10 avril 2008
Adresse: <b>place Jean Kantélip BP 55</b>	Code postal: <b>19361</b>
Ville: <b>Malemort sur Corrèze</b>	Pays: <b>France</b>
Téléphone: <b>05.55.92.16.88</b>	Courriel: <b>mairie@ville-de-malemort.org</b>
Fax: <b>05.55.92.81.30</b>	URL: <b>www.malemortsurcorreze.fr</b> Profil d'acheteur :

### Services chargés du suivi de la consultation

Renseignements techniques :

Jean Michel Verdier – direction générale des services – tel : 05 55 92 16 88 -

Courriel : [jmverdier@ville-de-malemort.org](mailto:jmverdier@ville-de-malemort.org)

Renseignements administratifs :

Guilhem Célérier – service financier – tel : 05 55 92 04 25 –

Courriel : [gcelerier@ville-de-malemort.org](mailto:gcelerier@ville-de-malemort.org)

## Section I : Objet du marché

### CONTEXTE

En 2010, la Commune de Malemort a saisi l'opportunité d'acquérir une salle de spectacle dont le gérant souhaitait disposer de ses fonds et redéployer son activité de thé dansant sur Malemort.

Celle-ci, équipée d'une scène, d'éléments de sonorisation et d'éclairage, d'un bar et de loges répondait en partie aux besoins de la commune. Cet établissement relève des normes de sécurité des établissements de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Elle est en outre dotée d'un système complet de chauffage et de climatisation. Elle peut accueillir 625 personnes dont 590 places pour le public et 35 pour le personnel (commission de sécurité du 26/01/2009).

Le bâtiment d'une surface totale de 760 m<sup>2</sup> au sol dispose de bureaux et d'un appartement sur 200 m<sup>2</sup> à l'étage et d'un parking en enrobé de 68 places.

La commune a acquis ce bien pour 937 000€ (selon l'estimation de France Domaine). Depuis son acquisition, la commune a procédé à des travaux de mise à niveau et d'adaptation pour un montant de 176 000 €, elle la met à disposition de différentes manifestations et en a un usage propre depuis 2011.

Sa polyvalence, renforcée par la mise aux normes de l'espace traiteur et l'investissement dans une nouvelle sonorisation, permet d'accueillir des spectacles organisés par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « les 13 Arches » aussi bien que des manifestations associatives ou des repas festifs. Des réunions, des assemblées, l'organisation de concours et de salons y sont maintenant courants.

Un règlement intérieur pris par arrêté du Maire et des tarifs votés par le Conseil Municipal encadre ces usages.

La commune dispose directement de cette salle ou la met à disposition de ses partenaires, pour une quinzaine de manifestations ou cérémonies par an, dont deux ou trois représentations organisées par l'EPCC, calendrier et programmation défini avec eux, ainsi que pour l'accueil d'artistes en résidence.

Les agents de la collectivité y interviennent régulièrement pour la régie technique et la sécurité incendie notamment.

### BESOINS

La salle, à dominante spectacle, se conçoit comme un outil polyvalent, adaptable et souple d'utilisation.

Sur la base de cette première expérience la commune recherche donc, le mode de gestion le plus approprié, permettant de concilier ses besoins de service public avec ceux d'une gestion économique équilibrée de la salle et répondre aux besoins plus larges du territoire.

La commune souhaite pouvoir toujours exercer un droit de regard sur les futurs usages et la programmation proposée si elle est effectuée par un exploitant, afin de s'assurer d'une utilisation compatible avec un équipement public destiné à la diffusion culturelle et à la satisfaction de besoins collectifs identifiés.

La commune envisage donc de confier au regard extérieur d'un prestataire, une étude de positionnement économique, de modalités de fonctionnement et d'exploitation de la salle, qui devra décrire les conditions de la faisabilité économique de cette salle et celles de son utilisation dans le contexte, plus polyvalent, des besoins de la collectivité et du territoire.

Cette étude portera en priorité sur des usages « culturels » : spectacles, expositions, forums, conférences, formations, etc. Elle devra de plus, prendre en compte les besoins spécifiques des activités municipales, intercommunales et associatives (à définir et quantifier précisément avec le Maître d'Ouvrage) et la possibilité d'une location de salle à dominante spectacle.

Cette salle se situe dans le bassin de Brive disposant déjà d'équipements à fonctionnalité et de tailles variées, d'autres projets sont aussi en cours de réalisation sur ce territoire ; il devra en être tenu compte et toutes les articulations ou coopérations potentielles devront être explorées.

L'étude réalisée récemment par l'Agglo<sup>1</sup> apportera de nombreux éléments sur ces équipements et la connaissance des potentialités du territoire.

En fonction des propositions de fonctionnement, des usages et des types d'activité, retenus et validés par les élus et leurs partenaires, une réflexion sur les aménagements à opérer devra être engagée sous la forme d'un programme simplifié d'équipement de salle.

## **CADRE INSTITUTIONNEL**

La commune a sollicité les financements du Conseil Général pour ses travaux : deux subventions ont été attribuées pour un montant de 59 693 €.

Ainsi qu'un fond de concours de l'Agglo de 105 019 € au titre « des projets de dimension intercommunale ayant un intérêt pour le territoire » dit de 2<sup>ème</sup> niveau d'intervention : « dès lors qu'ils sont inscrits dans une convention territoriale (Contrat de Pays) » et seulement dans les domaines «...d'ordre culturel, touristique et patrimoniaux... ».

En tant que porteur de projet la collectivité doit appuyer sa politique d'investissement sur des besoins identifiés et étudier le fonctionnement le plus adéquat pour y répondre.

Une étude de faisabilité s'imposait donc, elle a fait l'objet, dès le début du projet, d'une présentation dans le cadre du Contrat de Pays de Brive. L'acquisition et la mise en fonctionnement d'un équipement de ce type a été considéré alors, comme d'intérêt territorial et le cofinancement de l'étude retenu.

Au vu de l'évolution du projet et après presque un exercice complet de fonctionnement, le contenu du cahier des charges a été adapté et remanié, il prend notamment en compte l'existence d'un rapport de réflexion de l'Agglo sur le territoire.

## **ETUDE**

### I-Analyse de l'offre et de la demande

**Le Bureau d'étude devra en priorité se reporter aux éléments recueillis dans l'étude sur l'offre culturelle de l'Agglo, cette partie devrait être en grande partie un travail de compilation et de synthèse.**

Synthèse des besoins,

- Des habitants et de leurs organisations (associations, clubs),
- Des établissements d'enseignement, d'éducation, et des structures de loisirs et assimilés,
- Des professionnels du spectacle et de l'événementiel,

Synthèse des attentes et des projets des partenaires institutionnels,

Synthèse de l'offre de salles sur le territoire de proximité,

- Salles du spectacle vivant,
- Salles de conférences, expositions, colloques,
- Salles d'activités à vocation associative ou « familiale »,
- Autres.

Synthèse de l'offre de spectacles et de divertissements sur le territoire d'attraction,

- Typologie,

---

<sup>1</sup> Etude sur l'offre culturelle du Pays de Brive, ABEL, Les Treize Arches et AGB, Avril 2012

- Echelle des tarifs,
- Fréquentations, publics.

## II-Définition d'un projet de salle

Etude et expertise de la première année de fonctionnement,  
 Possibilités de l'outil,  
 Prestations potentielles, positionnement économique, attractivité,  
 Modalités de fonctionnement appropriées,  
 Calendriers des usages potentiels,  
 Articulation entre les missions de service public et celles relevant du maintien de l'équilibre économique,  
 Adaptations et améliorations de l'équipement préconisées,  
 Qualifications et certifications nécessaires.

### *RAPPORT INTERMEDIAIRE*

*Présentation au comité de pilotage, organisation de réunions de validation avec les institutionnels et les professionnels concernés (utilisateurs potentiels), décision des élus sur les pistes à approfondir en III et IV parties.*

## III-Proposition d'un mode de gestion approprié (3 scénarii maximum)

Tous les modes de gestion peuvent être étudiés et être combinés s'il y a lieu, régie, régie avec autonomie financière, conventions d'occupation, gérances, Délégation de Service Public, etc.

Pour chaque solution proposée, les points suivants devront être étudiés

Statut

Définition des relations contractuelles propriétaire et/ou gestionnaire, exploitant, locataire, etc.

Proposition de cahiers des charges, contrats, conventions...

Obligations et responsabilités en matière administrative et pénale, économique et financière,

Maquette(s) d'organisation fonctionnelle,

Budget prévisionnel d'exploitation,

Plan d'investissement préalable.

## IV-Elaboration d'un programme d'aménagement et d'équipement de la salle

Plan de fonctionnement,

Scénarii de modularité,

Interventions sur les espaces,

Matériels et équipements,

Chiffrage,

Renvois et rappels réglementaires et techniques (si nécessaire).

## RAPPORT FINAL

*Assorti des annexes utiles aux décideurs, présentation au Comité de Pilotage, possibilité de présentation du projet aux habitants et aux associations sous la forme d'un diaporama.*

### **Section II : Lieu d'exécution ou de livraison**

- 1) Lieu d'exécution : Ville de Malemort sur Corrèze, Hôtel de Ville.
- 2) Lieu de livraison : Ville de Malemort, Hôtel de Ville, Place Jean Kantélip 19360 Malemort sur Corrèze.

### **Section III : division en lots**

Sans objet

### **Section IV : Caractéristiques principales**

- 1) Quantités : sans objet
- 2) Option : sans objet
- 3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : sans objet.

### **Section V : Durée du marché ou délai d'exécution**

- 1) Durée du marché : sans objet
- 2) Délai d'exécution : 6 mois dont 4 mois pour la phase 1 (points I et II) et 2 mois pour la phase 2 (points III et IV).
- 3) Date prévisionnelle de début des prestations : 1<sup>er</sup> novembre 2012.

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Section I : Conditions relatives au marché

1) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En application de l'article 51 VII du code des marchés publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

En application de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

## Section II : Conditions de participation

1) Critères de sélection des candidatures : les candidats devront fournir un document relatif à leurs moyens humains et financiers. Ils joindront également une attestation d'assurance relative à l'activité du marché.

2) Situation juridique - références requises :

Remplir l'attestation jointe page 13 justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales.

**ATTENTION** : Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit obligatoirement produire, en application de l'article 46 du code, et avant toute notification les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ou l'état annuel des certificats (imprimé NOTI 2 ou liasse fiscale 3666), justifiant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Ces pièces seront à produire chaque année à la date de renouvellement du contrat.

3) Capacité économique et financière – références requises : Sans objet.

4) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Des références en matière d'étude d'entreprise du spectacle et d'équipements multifonctionnels.
- Des capacités de programmiste dans le domaine des salles de spectacle.

5) Conditions propres aux marchés de services (*le cas échéant*) :

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

non

oui

**Toute offre accompagnée des documents demandés sera examinée.**

### **Section III : Nombre de candidats**

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : sans objet.
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet.

### **Section IV : Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **25 % Expérience du candidat** : étude des références de complexité équivalente.
- **25 % Compétences et moyens de l'équipe chargée de la mission** : cohérence de l'équipe par rapport au dossier spécifique, justification des compétences. Informations détaillées sur la capacité structurelle à gérer les moyens de l'équipe. Estimation des moyens mis en œuvre au regard de l'opération
- **25 % Méthodologie proposée par le candidat** : le candidat fournira une note explicative qui reprendra ou complétera la méthodologie proposée page 3 à 4 du présent document.
- **25 % le prix** : Le prix global de la prestation sera évalué comme suit : la meilleure proposition (prix le plus bas) recevra la note de 10. Les autres propositions recevront une note selon le mode de calcul suivant :  $\text{Note autre proposition} = \frac{\text{proposition la meilleure}}{\text{autre proposition}} \times 10$

Pour chaque critère une note de 1 à 10 sera attribuée. Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note une fois la pondération appliquée (note sur 100).

**Section V : Procédures** : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP).

### **Section VI : Conditions de délais**

- 1) Date limite de réception des candidatures : sans objet
- 2) Date limite de réception des offres : **15 octobre 2012 à 16 h30.**
- 3) Délai minimum de validité des offres: 90 jours.

**Section VII : Variantes** : autorisées.

Le candidat devra obligatoirement répondre aux spécifications du cahier des charges qui constitue la solution de base.

### **Section VIII : Autres renseignements**

1) Conditions de publicité du marché : un avis d'appel public à la concurrence est affiché sur le site de la Ville et sur celui du BOAMP.

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : le présent document est disponible au téléchargement sur le site de la ville : [www.malemortsurcorreze.fr](http://www.malemortsurcorreze.fr) à la

rubrique marchés publics. Il peut être également transmis par courrier ou courriel sur demande écrite (courrier, courriel, fax).

3) Remise d'une note explicative détaillée :

non

oui

4) Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.

Le candidat pourra renvoyer les documents suivants par courrier ou par courriel à l'adresse du pouvoir adjudicateur :

- Liste de références et de moyens.
- Attestation d'assurance en cours de validité et relative à l'activité du présent marché.
- Présent document dûment rempli et paraphé à chaque page.
- Note explicative sur la méthodologie et les moyens employés pour la mission.
- devis.

5) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) : sans objet.

### **Section IX : Négociation**

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les offres les mieux classées. Elle sera écrite : courrier, fax, courriel.

### **Section X : Recours**

1) Organe auprès duquel des recours peuvent être déposés :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal Administratif de Limoges

Adresse : 1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES

Téléphone standard : 05 55 33 91 55

Fax greffe : 05 55 33 91 60

2) Type de recours pouvant être introduits par le candidat :

- recours gracieux auprès de la collectivité.
- recours en référé précontractuel avant la signature du contrat.
- recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date conclusion de celui-ci.
- recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent l'accomplissement des mesures de publicité de l'attribution du marché.

# CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## **Section I : Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :**

Trésorerie de Malemort sur Corrèze, Place des Saulières, BP 130 19361 MALEMORT CEDEX

Tél : 05 55 92 06 00

## **Section II : Imputation budgétaire**

Compte : 2031 rubrique 314

## **Section III : Modalités de paiement**

Le paiement de la prestation se fera par acompte :

- 50 % lors de la remise du rapport intermédiaire,
- 50 % lors de la remise du rapport sur le mode de gestion.

Le règlement interviendra par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception en Mairie d'une facture en double exemplaire.

La Ville de Malemort peut transmettre par courriel l'avis de mandatement qui correspond à la date d'émission du mandat par l'ordonnateur. Si le candidat est intéressé par cette information, il pourra le préciser dans l'acte d'engagement en remplissant le cadre réservé à l'adresse courriel du service chargé du suivi de la facturation.

## **Section IV : Variation des prix**

Les pris sont fermes.

## **Section V : Pénalités**

Les prescriptions du C.C.A.G. PSF s'appliquent (article 14).

## **Section VI : Avance**

Sans objet.

## **Section VII : Durée et renouvellement**

Le marché est valable pour la durée de la prestation à savoir 6 mois.

## **Section VII : Documents particuliers contractuels par ordre d'importance**

- 1 - le présent document
- 2 - le CCAG PSF
- 3 - la proposition du candidat (devis et note explicative)

## **Section IX : Dérogations au C.C.A.G. PSF (arrêté du 19 janvier 2009)**

Sans objet.

# ACTE D'ENGAGEMENT

## Section I : Identification du candidat

Nom du signataire :.....

Prénom :.....

Qualité :.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société:

Nom de la société:.....

Adresse:.....

.....

N° de SIREN ou RCS:.....

Courriel du service facturation :.....

## Section II : Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent document, je m'engage, conformément aux dits éléments, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées selon ma proposition financière annexée au présent marché et selon la note explicative jointe en annexe.

## Section IV : Compte à créditer - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro du compte :

Code Banque :

Code guichet :

Clé RIB :

A ....., le .....

Le (ou les) candidat(s) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

**Section V : Décision du pouvoir adjudicateur**

**La présente offre est acceptée :**

A : ....., le .....

Signature (l'acheteur)

**Section VI : Notification**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A .... le .....

Signature du titulaire

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Extrait du DC 1

<b>Nom de l'entreprise :</b>	<b>Adresse :</b>
<b>CP :</b>	<b>Ville :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Télécopie :</b>
<b>Courriel :</b>	<b>URL :</b>

**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Nom et qualité du signataire :

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale :

Date :

Cachet :